

Ministère de la culture et de la communication,
Direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France,

Ville de Roubaix,
dans le département du Nord,

Ministère de l'éducation nationale – Rectorat de l'académie de Lille – Centre de
liaison de l'enseignement et des médias d'informations.

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Appel à candidatures lancé en direction des

JOURNALISTES PROFESSIONNELS

**en vue d'une résidence-mission menée à des fins d'
EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION A LA LIBERTE D'EXPRESSION**

sur le territoire de la Ville de ROUBAIX

MISSION PROPOSÉE AU (A LA) JOURNALISTE-RÉSIDENT(E):

Forte de ses deux années d'expérience de résidence-mission d'éducation aux médias, menée au cours de l'année scolaire 2016/2017 puis 2017/2018, et convaincue de la pertinence de cette proposition pour les jeunes publics et les acteurs éducatifs de son territoire, **la Ville de Roubaix souhaite poursuivre son engagement en ce sens pour l'année scolaire 2018/2019 en invitant à nouveau un(e) journaliste professionnel(le) dans le respect de son indépendance.**

Afin, d'une part, de favoriser la compréhension par les acteurs éducatifs des pratiques d'information des jeunes publics qu'ils encadrent et d'autre part d'accompagner au mieux les jeunes publics dans leurs usages et questionnements, **une attention particulière sera portée au profil des journalistes dont le travail, le parcours, la démarche, questionnent, entre autres, les nouveaux médias d'informations et leurs problématiques (blogs, réseaux sociaux...).**

Ceci afin :

- d'accompagner, sur une durée de quatre mois consécutifs, une vingtaine d'équipes d'acteurs de l'enseignement (enseignants, professeurs, conseillers pédagogiques...) et de l'éducatif (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs et aussi parents...) afin d'améliorer la perception qu'à la jeunesse des enjeux liés à l'information, à la liberté d'expression et de construire une pratique éclairée des différents médias.

Cela suppose d'élaborer conjointement avec ces équipes des séquences plutôt brèves, inventives, participatives, stimulantes qui puissent être transmissibles et qui respectent leurs objectifs pédagogiques, éducatifs et culturels en s'abstenant de toute instrumentalisation

- de proposer une mise en lien :
 - des différents espaces-temps consacrés, sur le territoire de la ville, à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression,
 - des initiateurs/animateurs et de leurs élèves/usagers/adhérents, etc
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste;
- de venir résider, accompagné d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photoreportages, web-documentaires, blogs, etc ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la ville, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers.

De façon plus précise, la résidence-mission :

- s'adressera aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire du CE2 (8 ans) à l'enseignement supérieur (25 ans) ainsi qu'aux encadrants professionnels de ces jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs... et aux parents.
- apportera une réponse complémentaire aux enjeux d'éducation à la citoyenneté travaillés sur le territoire de la Ville de Roubaix et aura pour objectifs :
 - o de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
 - o de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décodage ;
 - o d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias et des réseaux sociaux en particulier.
- proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous la forme de trois volets :
 - o actions éducatives en direction des jeunes publics ;
 - o actions de formation à destination des acteurs éducatifs ;
 - o diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats - échanges.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et objectifs, la résidence-mission fera l'objet d'un co-pilotage et portage : le service culture et le service réussite éducative de la Ville de Roubaix travailleront ainsi conjointement à sa mise en œuvre.

NOTE DE CONTEXTE

La Ville de Roubaix, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 95 000 habitants dont environ 40 % ont moins de 25 ans.

La population scolaire est répartie comme suit (ce qui n'empêchera pas la participation d'établissements scolaires privés) :

- 62 écoles publiques et privées
- 12 collèges publics et privés
- 12 lycées généraux et/ou techniques et lycées professionnels publics et privés
- 18 établissements d'enseignement supérieur

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire communal, des structures de loisirs, des associations et des instances diverses qui travaillent en direction de l'enfance et de la jeunesse en dehors du temps scolaire qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents journalistes-candidats.

Citons, sans être toutefois exhaustif :

- 9 centres sociaux
- 2 pôles jeunesse 16/25 ans (Pôle Laennec, Pôle Deschepper)
- Des instances participatives : le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil Consultatif de la Jeunesse
- les accueils de loisirs municipaux du Service loisirs éducatifs
- les structures sociales et médico-sociales agissant dans le champ de la prévention (associations d'éducation et de prévention spécialisée, dispositif de réussite éducative...)

Enfin, il peut être également pris appui pour cette action fédératrice sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables des résidences-mission d'éducation artistique et culturelle déclinées sur le territoire, mais développent également pour certaines des volets touchant aux problématiques des médias et du rapport aux réseaux sociaux...et qui peuvent être particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident à l'instar de ce qu'elles déploient en faveur des résidences-mission d'artistes.

Les structures culturelles sont nombreuses sur le territoire roubaisien : Médiathèque La Grand Plage, La Condition Publique, Musée La Piscine, Conservatoire, Théâtre de l'Oiseau Mouche, Gymnase/CDCN, Ballet du Nord, Cave aux Poètes, association ARA...

Auxquelles s'ajoutent les acteurs du livre et de la presse présents sur le territoire : librairies, maisons d'édition, radios, antennes locales de la presse quotidienne régionale ... mais aussi des acteurs du numérique : écoles d'enseignement supérieur, Plaine Images...

Enfin, pour faire plus ample connaissance avec la Ville de Roubaix, le lien suivant vous dirige sur son site Internet : <http://www.ville-roubaix.fr/>

PERIODE DE RESIDENCE :

La durée de la mission est de l'équivalent de **4 mois à temps plein**, soient dix-sept semaines et demie, à raison de 5 jours par semaine, en toute exclusivité.

La période retenue court **de novembre 2018 à avril 2019.**

Un temps d'information et de rencontre autour du travail et de la démarche du journaliste sera organisé **début octobre 2018**, à destination des professionnels encadrant concernés par la résidence, et pour lequel la présence du journaliste retenu est obligatoire. Il s'agit de la « Rencontre Premier contact Résidence médias ».

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet aux intervenants retenus de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires locaux gravitant autour du dispositif : découverte du territoire et de son histoire, temps de rencontres et rendez-vous avec les acteurs éducatifs, sociaux, culturels concernés, temps de coordination nécessaires au bon déroulement de la résidence, rencontres avec les artistes en résidence dans le cadre du dispositif CLEA...

Ces temps de travail rémunérés sont calés en fonction des disponibilités des intervenants et des partenaires en concertation avec chacune des parties. Ils sont dans l'idéal regroupés autour des « Rencontres Premier contact ». Cette période est donc envisagée entre le 9 et le 22 octobre 2018.

CONDITIONS :

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique (rémunération du journaliste-résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de **24 000 euros maximum**.

C'est la contribution du ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – et de la Ville de Roubaix, qui permet cet emploi.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont prévus, ainsi que la prise en charge de l'hébergement sur le territoire, sous la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le journaliste-résident doit être autonome pour ses déplacements, il dispose dans l'idéal d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

Par ailleurs, les candidatures des journalistes en possession d'une carte de presse seront privilégiées. Le journaliste doit s'assurer au préalable à sa candidature de son statut professionnel et se renseigner auprès de la commission d'attribution des cartes des presses des conditions du renouvellement.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure porteuse et du journaliste en résidence est signé avant le début de la résidence-mission.

La structure porteuse, indépendante de la collectivité est en charge de :

- La gestion administrative de la résidence (emploi et rémunération de(s) l'artiste(s))
- L'organisation des conditions de travail de l'artiste en résidence : défraiements, gestion du calendrier de présence du journaliste.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Si vous êtes journaliste professionnel(le), Français(e) ou Etranger(e), désireux(se) d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la Ville de Roubaix, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de

dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et d'une sensibilisation à la liberté d'expression proposée à cette jeunesse, soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d'adresser **pour le 2 avril 2018, minuit, délai rigueur**, par voie électronique.

- **un dossier unique sous format PDF comprenant :**

- un courrier de candidature faisant état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations
- une note d'intention proposant les pistes de travail que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées ;
- votre curriculum vitae ;
- si déjà disponible, un dossier faisant état des démarches professionnelles que vous avez menées et souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.
Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre, si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

- **uniquement à l'adresse suivante :**

clearoubaix@gmail.com

et préciser dans l'objet du mail :

Résidence-média // suivi du nom du candidat

ANNONCE DU JOURNALISTE-RÉSIDENT RETENU :

Un jury composé de représentants :

- de la Ville de Roubaix (culture / réussite éducative) ;
- de la presse quotidienne régionale ;
- de l'école supérieure de journalisme de Lille ;
- de l'audiovisuel public ;
- de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la commune de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias (CLEMI)
- de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts de France ;
- de représentants d'associations et de structures culturelles, éducatives ou d'action sociale ;
- de la structure porteuse du contrat du journaliste.

se réunit entre le **10 avril et le 20 avril 2018**.

Le choix définitif du journaliste-résident étant **annoncé, au plus tard, le 27 avril 2017**.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Adresser vos courriels ou appels à:

Céline COISNE-BRILLET, chargée de mission jeune public - Service culture - Mairie de Roubaix

ccoisnebrillet@ville-roubaix.fr

03 59 57 32 24

Anne-Sophie BELGAID, responsable du Service réussite éducative – Mairie de Roubaix

abelgaid@ville-roubaix.fr

03 59 57 31 75

Nathalie SIMONNET, Conseillère aux pratiques culturelles numériques et à l'éducation aux médias - DRAC Hauts-de-France

nathalie.simonnet@culture.gouv.fr

03 22 97 33 63

Consulter la plaquette d'information des résidence-mission de 2016/2017 et 2017/2018:

http://www.ville-roubaix.fr/fileadmin/user_upload/3.LOISIRS/3.Culture_patrimoine/pdf/Plaquette_r%C3%A9sidence_m%C3%A9dias_Roubaix.pdf

<https://fr.calameo.com/read/00005313755352fd91925>

Notice « Qu'est ce qu'une résidence-mission ? » :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-2.pdf>

Blog de valorisation des projets menés dans le cadre des résidence d'éducation aux médias de la Ville de Roubaix :

<https://lecoledumicrodenfant.wordpress.com/>